

PROJET ÉDUCATIF Des Accueils de Loisirs de Poussan

Organisateur : Mairie de POUSSAN
Service Enfance Jeunesse

26 rue de la Salle
34 560 POUSSAN

☎ 04.67.18.13.38

Préambule

Il est entendu que nous désignerons sous le terme de *accueils de loisirs* un ensemble de projets en direction de la jeunesse : Accueils de Loisirs Associés à l'École élémentaire et maternelle (ALAE), Animations Temps Libre (ATL) et Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

L'ÉDUCATION, UNE MISSION PARTAGÉE

Notre rôle, social et éducatif, est complémentaire de ceux des milieux, familial et scolaire. Il répond avant tout à un besoin d'accueil et de garde des enfants durant le temps périscolaire et extrascolaire.

Conscient des différentes offres associatives (sportives et culturelles) qui existent sur notre commune, les accueils de loisirs apportent une autre solution d'occupation du temps libre.

ACCUEILS DE LOISIRS : LIEU DE JEU ~ LIEU ÉDUCATIF

Le jeu étant une activité naturelle chez l'enfant, contribuant à son évolution et à sa santé, l'accueil de loisirs se définit comme un espace ludique.

Il vise, sous des formes adaptées aux temps de loisirs de l'enfant (âge, possibilités, moyens...), l'épanouissement de sa personnalité, de ses potentialités, l'apprentissage de la vie sociale et son autonomie.

Nous définissons alors notre activité comme une organisation de loisirs éducatifs, où l'enfant développe sa capacité d'initiative, de créativité, d'expression et de prise de responsabilité en jouant.

ORIENTATIONS GENERALES

MODALITES ET PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

Les accueils de loisirs doivent respecter un certain nombre de principes :

- Proposer un cadre sécurisant pour l'enfant et la famille.
- Permettre une souplesse d'accueil pour répondre le plus largement possible aux demandes et besoins des familles.
 - Proposer une amplitude horaire d'accueil adaptée.
 - Proposer un temps de présence adapté (arrivées et départs échelonnés, demi-journée...).
 - Proposer des tarifs tenant compte des revenus des familles.
- Favoriser l'accueil des enfants de divers milieux en respectant les individus dans leurs différences et en respectant les règles de vie communes au centre de loisirs.

ORIENTATIONS EDUCATIVES ET PEDAGOGIQUES

- Permettre à l'enfant de vivre des moments de loisirs agréables, enrichissants et motivants.
- Développer un équilibre entre moments individuels et collectifs, entre temps d'activités et temps de repos, en tenant compte du rythme de vie de chaque groupe d'enfant.
- Permettre l'intégration des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps dans les accueils de centre de loisirs.
- Inculquer la tolérance, la solidarité et la richesse de la diversité.
- Permettre à l'enfant de s'investir dans la réalisation de projets d'activités.
- Permettre à l'enfant de développer son sens critique et de faire des choix.
- Favoriser l'éveil, la découverte, l'initiation ou l'apprentissage par la pratique d'activités diversifiées.
- Veiller à l'équilibre des pratiques en explorant les domaines suivants :
 - Artistiques et culturelles
 - Physiques et sportives
 - Jeux et pratiques traditionnelles
 - Scientifique et nouvelles technologies
 - Nature et environnement
 - Activités de plein air et de pleine nature
- Favoriser par l'ensemble de ces pratiques, l'acquisition des notions de socialisation, de responsabilisation et d'autonomie.

VALEURS EDUCATIVES SUR LESQUELLES S'APPUIE L'EQUIPE D'ANIMATION

L'équipe d'animation doit respecter les orientations éducatives et pédagogiques définies par les responsables des accueils de loisirs et résumées par les cinq valeurs éducatives suivantes :

L'adaptabilité :

- Evoluer dans un cadre établi et régulier.
- Répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant en terme d'hygiène et de santé.
- Répondre aux besoins et attentes des familles.

L'équité :

Permettre l'accueil de tous les enfants sans discrimination fondée sur les origines sociales, ethniques ou culturelles.

L'universalité :

- Reconnaître l'enfant comme un être entier capable de s'exprimer, d'agir et de réaliser.
- Favoriser l'épanouissement de l'enfant en vivant des expériences nouvelles : susciter la curiosité, jouer, découvrir, communiquer... GRANDIR.
- Contribuer à la formation globale de l'enfant : acquisitions motrices, psychiques et cognitives.
- Encourager la responsabilisation, le civisme et l'autonomie.
- Respecter des règles de vie.

La qualité :

- Instaurer une atmosphère sereine.
- Assurer la sécurité des enfants en proposant un accueil dans des locaux adaptés aux différentes tranches d'âge et en utilisant du matériel adéquat.
- S'enrichir de personnels diplômés, d'animateurs contractuels, expérimentés et fidélisés.
- Permettre aux animateurs d'accéder à des formations qualifiantes.
- Prévoir des moments de concertation, de régulation, de réflexion et d'information (avec les enfants et entre animateurs).

L'accessibilité :

- Encourager l'implication des enfants et associer étroitement les parents à la mise en place des projets et à leurs réalisations.
- Permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle.
- Prévoir des moments d'information et de concertation avec les familles.

Enfin et surtout, l'action éducative ne peut s'entendre que par la **libre adhésion de l'enfant** à l'activité, ce qui bannit toute action basée sur la force, la répression ou la vexation de toute nature. Elle favorise donc un climat sécurisant et affectif basé avant tout sur la discussion.

DU PROJET EDUCATIF AU PROJET PEDAGOGIQUE : GENERALITES

La cohérence globale du dispositif est fondée sur l'adaptation d'activités et de projets pédagogiques à chaque tranche d'âge et chaque mode d'accueil.

- Pour les 3 - 6 ans

- Périscolaire : accueil matin, midi et soir chaque jour d'école (ALAE).
- Extrascolaire :
 - ◆ Accueil à la journée ou à la demi-journée chaque mercredi et jour ouvrable des vacances scolaires (ALSH).
 - ◆ Ini'motricité : parcours moteurs et initiations pré-sportives le mercredi matin en période scolaire.

- Pour les 6 - 12 ans

- Périscolaire : accueil matin, midi et soir chaque jour d'école (ALAE).
- Extrascolaire :
 - ◆ Ini'sport : initiations sportives par cycles d'activités le mercredi matin en période scolaire.
 - ◆ Accueil à la journée ou à la demi-journée chaque mercredi et jour ouvrable des vacances scolaires (ALSH).
 - ◆ Séjours de vacances : hiver, été.

- Pour les 12 - 17 ans

- Extrascolaire :
 - ◆ Animations temps libres.
 - ◆ Séjours de vacances : hiver, été.

Les projets pédagogiques de chacune de ces actions décriront l'utilisation des matériels et des locaux, la composition de l'encadrement, les types et rythme d'activités, la communication avec les parents afin de concourir aux objectifs de ce projet.